



S3 de LILLE
209 rue Nationale 59000 LILLE

Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49
Courriel : s3lil@snes.edu



Lille, le 13 juin 2018

Karine BOULONNE,
Secrétaire académique

A

Madame le Recteur de l'académie de Lille
Cité Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59000 LILLE

Madame le Recteur,

Le Snes-FSU a été surpris hier d'apprendre que Sud-éducation avait reçu un copié-collé de la réponse au message du Snes-FSU du 31 mai en guise de réponse au courrier intersyndical du 24 mai adressé à Mme le Recteur et qu'il s'est chargé d'envoyer. En effet, si certaines demandes se recoupaient, d'autres étaient propres au Snes-FSU ; l'intersyndicale avait également posé des questions autres qui n'ont pas de réponse (réserve, communication entre les services, cumul des missions et nombre de copies). Si nous pouvons comprendre que vous ayez répondu en urgence face à une situation d'urgence, ce dont nous vous remercions, il n'en reste pas moins que nous souhaitons une réponse aux autres questions recensées dans ce courrier.

Par ailleurs, des collègues réunis en collectif, dont le Snes est partie prenante, nous font remonter des conditions de travail très difficiles aux sessions précédentes dans certains centres où il n'y a pas de salle d'attente pour les candidats, ni d'AED pour surveiller les couloirs, par exemple, à Armentières ou à Lomme. Cela signifie que les examinateurs travaillent dans le bruit permanent et doivent s'interrompre sans cesse pour "faire la police" dans les couloirs ; que les coordonnateurs doivent gérer les entrées et sorties du bâtiment, répartir les candidats entre HG et Français pour certaines séries. D'autres, en revanche, ont de bien meilleures conditions qu'il faut généraliser. Les moyens spécifiques mis à disposition des établissements, centres d'examen, auraient-ils disparu ?

Nous souhaitons, pour le bon déroulement de la session :

- qu'une salle d'attente soit mise à disposition des candidats, tous convoqués à 8h et 14h mais pouvant attendre toute la demi-journée le moment de passer leur oral
- que des moyens suffisants soient mis à disposition des centres pour que des AED puissent accueillir et surveiller les candidats qui attendent leur épreuve et les acheminer dans les salles d'attente puis devant les salles d'examen.

Enfin, des chefs d'établissement ne suivant pas la consigne de dispenser de surveillances les examinateurs de l'oral, nous déposons un préavis de grève à partir du 18 juin jusqu'à la fin des épreuves écrites car nous savons que certains collègues ne pourront pas assumer ces surveillances, surtout lorsqu'ils ont 32 descriptifs. Nous espérons que ce préavis aidera les chefs d'établissements à prendre conscience de l'impossibilité pour les examinateurs de Lettres de faire face à la charge de travail si les surveillances sont maintenues.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, en notre profond attachement au Service Public d'Education nationale.

Karine BOULONNE,
Secrétaire académique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' and 'B' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.